



Compte rendu de la séance du bureau Communautaire du 13 OCTOBRE 2020 à 18h00 à la Salle des Associations à MASCARAS

L'an deux mille vingt et le treize Octobre, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 07 Octobre 2020

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Richard CAPEL, David CHAZE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jacques FOURCADE, Christian JOURET, Pierre LACOSTE, André LAFFARGUE, Maria LECAUDEY.

Secrétaire de la séance : Mme Maria LECAUDEY

Sur 11 élus en exercice, le Président compte 11 membres présents.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 10.

La séance est ouverte.

Délibération D 003B-2020 : Signature d'un bail dérogatoire précaire d'une durée de 12 mois pour 400 € HT par mois

Vote : Unanimité

Code : 3-3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que M LALANNE, intermittent du spectacle, a sollicité la location d'un local artisanal vide comprenant un atelier de 195m², une partie bureau de 16.67m² et des sanitaires à Pouyastruc à la zone artisanale des Coteaux, route du pic du midi, 65350 Pouyastruc à l'intérieur de l'Hôtel d'Entreprises.

Il propose de signer un bail dérogatoire précaire d'une durée de 12 mois à hauteur de 400€HT/mois

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vue la délibération D 061-2020 du Conseil Communautaire portant sur les délégations d'attribution du Conseil Communautaire au bureau communautaire en application de l'article L 5211-10 du CGCT.

Vu le Bail dérogatoire précaire annexé à la présente

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE

La signature d'un bail dérogatoire précaire avec M LALANNE, intermittent du spectacle, pour la location à titre précaire pour une durée de 12 mois, à compter de la date de signature, d'un local artisanal vide de 195m² d'ateliers et 16.67m² de bureaux à Pouyastruc à la zone artisanale des Coteaux, route du pic du midi, 65350 Pouyastruc au prix de 400€HT/mois.

AUTORISE

M le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et en particulier bail dérogatoire précaire annexé à la présente.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Bureau Communautaire du 13/10/2020 est levée à 22h30.

Ont signé les membres présents le Compte Rendu de la séance du 13/10/2020 contenant 1 page de compte rendu.

Le Président,

Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :

